

3.3.2 ABATTAGE ET FAÇONNAGE DU BOIS, PLANIFICATION ET EXÉCUTION



Vérifier que les équipements sont adéquats pour le travail en milieu humide (pneus larges, poids léger, mât long). Sinon, confier le mandat à une entreprise qui peut garantir la bonne conduite des travaux. Ref.: 3.18 – 3.26



Localiser et délimiter les bandes de protection des rives, des étangs temporaires, des habitats des espèces floristiques et fauniques en situation précaire et des communautés naturelles rares. Ajuster à la hausse la largeur de cette bande en fonction de l'espèce à protéger. Ref.: 3.5 – 3.25 – 4.11 à 4.14



Marquer un nombre suffisant d'arbres à valeur faunique à l'hectare pour la conservation. Par exemple, des chicots, des arbres fauniques, des arbres vétérans, des arbres fruitiers et à noix ayant un fort diamètre afin de maintenir des abris, des sources d'alimentation et des sites de nidification pour les nombreuses espèces fauniques qui en dépendent. Seuls les chicots ne présentant pas de risques pour les travailleurs forestiers doivent être conservés. Ref.: 3.7 – 3.24 – 3.38 – 4.2 – 4.17



Planifier une sylviculture adaptée à la conservation des milieux humides d'intérêt ou s'il y a une menace de plantes exotiques envahissantes à proximité. Utiliser les programmes d'aide financière et technique des agences forestières régionales comme ressources complémentaires. Ref.: 3.1 – 3.13 – 4.3 à 4.8 – 4.11



Respecter la délimitation des habitats fauniques et des espèces floristiques en situation précaire en toutes circonstances surtout près des étangs temporaires, des cours d'eau et de leurs rives, et des résurgences d'eau. Ref.: 3.1



En présence de plantes exotiques envahissantes, **nettoyer la machinerie loin des cours d'eau et des milieux humides avant d'arriver sur l'autre site.** Ref.: 3.35



Respecter l'identification des arbres à conserver pour la faune.



Viser la rétention du peuplement en contact avec un milieu humide au pied d'un versant afin de contribuer à la filtration des sédiments provenant de la coupe en amont. Ref.: 3.25



Conserver une bande riveraine de protection du couvert forestier d'une largeur réglementaire ajustée à la pente. Une coupe partielle peut être réalisée selon les règlements en vigueur et le type de milieux à protéger. Ref.: 1.1 – 1.3 – 3.18



Favoriser l'ébranchage utilisé par la machinerie forestière **dans le sentier.** Cela augmente la capacité portante du sol lors des déplacements. Ref.: 3.14 – 3.18



Éviter tout virage brusque qui provoque le bris de racines et qui déchire la couche de protection du sol minéral. Ref.: 3.18



Éviter que les ponts d'hiver s'enfoncent dans le sol et perturbent le libre écoulement de l'eau en stabilisant les deux approches par un radier composé de billots et le dépôt de débris ligneux. Ref.: 3.25 – 3.26



Ravitainer la machinerie à une distance réglementaire des cours d'eau et des milieux humides. Avoir à proximité une trousse de contrôle de déversement d'huile. En cas d'accident, contacter immédiatement le MELCC. Ref.: 1.1 – 3.31



Éviter de diriger l'abattage d'arbre vers le cours d'eau afin d'y conserver son écoulement naturel. Ref.: 3.18



Empiler le bois en dehors des zones humides pour minimiser le déplacement ou la circulation de la machinerie dans la zone mal drainée. Former alors des piles concentrées et accessibles. Ref.: 3.18



Localiser la présence de coupes totales autour du lot et **conserver des corridors boisés permanents** d'une largeur adaptée à l'espèce à protéger. Cette mesure assure une connectivité entre les habitats fauniques et favorise la circulation de la faune. Ref.: 3.50 – 4.26 – 4.27



Pour les coupes totales d'envergure, planifier de **conserver un couvert forestier réglementaire** ou plus pour assurer, entre autres, un maintien de la connectivité et de la biodiversité (ex. : corridors fauniques, îlots denses). Les coupes à rétention variable des arbres jouent ce rôle aussi. Ref.: 1.1 – 3.1 – 4.20



Planifier des coupes épousant la forme naturelle du paysage en évitant les lignes droites. Ref.: 3.1 – 3.24